



SUD-RAIL S'ENGAGE DANS LA CAMPAGNE BOYCOTT, DÉSINVESTISSEMENT ET SANCTIONS

Saint-Denis, le 30 mars 2026

CONTRE LE GÉNOCIDE EN PALESTINE

Amundi gestionnaire, choisi par la SNCF, des fonds d'épargne salariale pour la SNCF et de nombreuses grandes entreprises, est actionnaire d'Elbit Systems. Elbit System est une entreprise d'armement israélienne dont les armes ont été identifiées dans plusieurs attaques ayant causé la mort de civils à Gaza participant au génocide. Cette même entreprise fournit le matériel de surveillance du mur de l'apartheid qui empêche la libre circulation des Palestinien·nes. Depuis le début de l'année 2026 le cours des actions d'Elbit systems a augmenté de 45% et de plus de 500% en 5 ans ! Depuis le 7 octobre 2023 on dénombre plus de 70000 morts à Gaza!

Malgré nos avertissements, Amundi, gestionnaire de notre investissement, refuse de désinvestir dans Elbit Systems et le groupe SNCF refuse d'arrêter le partenariat avec Amundi.



Le centre de recherche indépendant, Who Profits, nous a confirmé que le pourcentage de détention d'Amundi dans Elbit Systems est toujours de 0.02%, ce qui ne devrait pas être un obstacle insurmontable si on parle de désinvestissement.

Pour ces raisons, la fédération SUD-Rail appelle les cheminotes et les cheminots à boycotter Amundi à partir du 2 avril en virant leur intéressement sur leur salaire !

Pourquoi le boycott ?

L'économie israélienne est particulièrement dépendante du commerce et des investissements internationaux, ce qui la rend particulièrement sensible aux boycotts économiques internationaux. Les campagnes contre les entreprises internationales et leur désinvestissement augmentent la pression exercée sur elles pour qu'elles mettent fin à leur complicité avec l'oppression des Palestiniens par Israël.

Cette campagne de Boycott de l'Etat d'Israël en tant qu'occupant et colonisateur, comme celle du Boycott de l'Afrique du Sud au temps de l'Apartheid, n'est pas une fin en soi, destinée à discriminer une population.

Le boycott est un outil de pression sur nos gouvernements pour qu'ils appliquent des sanctions et un levier sur le gouvernement israélien, qui servira à imposer la seule issue pour cette région : l'application du droit international et le respect des droits des Palestiniens.

Pourquoi SUD-Rail s'engage ?

Nous sommes un syndicat de transformation sociale et nous avons des valeurs. Nous ne pouvons pas accepter que notre argent serve à financer des entreprises d'armements qui sont utilisés contre des civils. A cela il faut ajouter que l'intéressement est inégalitaire et il ne finance pas notre système de retraite et de Sécurité Sociale.

En tant que salarié·es et syndicalistes, nous sommes solidaires des travailleurs en Palestine et aussi de ceux qui en Israël résistent au gouvernement d'extrême-droite qui mène cette guerre illégitime.





Les conditions des travailleuses et travailleurs en Palestine occupée

Notre union syndicale Solidaires a envoyé une délégation sur place pour rencontrer les travailleuses et travailleurs palestiniens. Face à une situation catastrophique, toutes et tous comptent sur les campagnes de boycott et de désinvestissements pour agir contre l'impunité du gouvernement israélien qui mène des politiques d'Apartheid, colonise, occupe et ne respecte pas le droit international.

Depuis le 7 octobre 2023, l'essentiel des permis de travail qui permettent aux Palestiniens de Cisjordanie de travailler en Israël a été supprimé. C'est autant de ressources financières qui ne reviennent pas dans le territoire. Des milliers de personnes sont sans travail et sans revenu. Certains désespérés n'hésitent pas à sauter par-dessus le mur pour entrer illégalement en Israël.

De l'autre côté du mur, Israël fait appel à des travailleur-euses migrant-es. Le blocage par Israël des fonds liés aux taxes de TVA pèse lourdement sur les finances de l'Autorité palestinienne qui ne peut du coup payer intégralement les travailleur-euses de l'État et des services publics, ces fonds représentant 68% du budget.

Les enseignant-es, les postier-ères ne travaillent que trois jours par semaine, certain-es sont payé-es sur la base de ces trois jours. D'autres se sont plaint-es de ne pas être payé-es depuis trois mois, d'autres signalent des paiements environ tous

les 40 jours: absence totale de salaire (il n'y a pas d'allocations chômage), salaires réduits, etc.

Les prix, quant à eux, sont élevés, l'essentiel des biens provenant d'Israël. Les obstacles à la mobilité des Palestiniens que sont les check-points, les barrages, les attaques de colons qui se font aussi dans les zones industrielles, rendent les trajets pour se rendre au travail difficiles.

De nombreux employeurs imposent des temps partiels ou des départs sans compensation, suppriment les droits existants. Les syndicats ont des pôles juridiques. Ils ont recours aux tribunaux, mais sans tribunaux spécifiques du travail, les procès s'agrègent aux autres procès civils et durent donc des années. Les syndicats réclament la mise en place d'une justice du travail et interviennent directement pour faire pression sur les employeurs.

Autre enjeu : celui du salaire minimum. Son niveau en Palestine est de 1 880 shekels (contre 6 000 en Israël avec des prix quasi identiques). Il est inférieur au seuil de pauvreté et n'est pas appliqué partout. Pour les syndicats, cette situation est très difficile.

Comment défendre les travailleur-euses dans de telles situations ? Ils agissent pourtant et sont devenus des points d'ancrage où le collectif est une forme de résistance. Ils interviennent aussi par la distribution de paniers-repas dès qu'ils en ont les moyens.

A PARTIR DU 2 AVRIL, PAS 1 EURO DES CHEMINOT.ES POUR TUER DES PALESTINIEN.NES !